



# RAPPORT ANNUEL DÉCHETS

Sur le prix et la qualité du  
service public de prévention et  
de gestion des déchets

**2023**



## Table des matières

1. Le mot du vice-président en charge des déchets :.....	3
2. Le territoire et l'organisation .....	4
1.1. Population concernée.....	4
2. Schéma de collecte :.....	5
2.1. Les moyens de collecte :.....	6
2.2. La collecte des déchets ménagers et assimilés.....	6
2.3. Le traitement :.....	7
2.4. Les déchèteries intercommunales :.....	7
2.5. Fréquentation annuelle 2023.....	8
2.6. Flux et tonnages .....	9
2.7. Jours et heures d'ouvertures.....	9
2.8. Informations pratiques .....	11
2.9. Le traitement .....	11
3. Réduction des flux et mesures de prévention .....	11
4. Les agents.....	12
5. Le budget .....	12
5.1. Budget de la Communauté de Communes 2023 .....	12
5.2. Coût complet pour le territoire .....	15
6. Les principaux indicateurs techniques .....	18
6.1. Indicateurs techniques généraux .....	18

## 1. Le mot du vice-président en charge des déchets :

La communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon vous présente son rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets qui retrace l'activité de l'année 2023.

Dans un contexte où la gestion et la valorisation des déchets est plus cruciale que jamais pour le développement durable, la communauté de communes poursuit ses efforts d'optimisation afin d'adapter et d'améliorer le service rendu aux habitants, tout en maintenant la qualité et les conditions de travail optimales pour nos agents.

L'année 2023 a été marquée par une nette réduction du volume d'ordures ménagères et une hausse de volume des déchets issus du tri sélectif. Afin de continuer dans cet élan de réduction des déchets et conformément à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (Loi AGEC) la CCRAPC proposera à la vente des composteurs en bois durant l'année 2024.

Nous pouvons souligner également la fermeture de la déchèterie intercommunale située à Pont d'Ain pour des contraintes réglementaires et d'incivilités. Le territoire reste néanmoins doté de deux autres sites pour répondre aux besoins des usagers. A l'horizon 2028 un centre de valorisation remplacera les deux sites existants pour permettre d'accueillir davantage de flux de déchets et de tendre vers des pratiques encore plus vertueuses telles que la réutilisation, le réemploi ou bien le broyage des déchets verts sur place.

FREDERIC MONGHAL

## 2. Le territoire et l'organisation

La Communauté de Communes Rives de L'Ain Pays du Cerdon est un EPCI créé le 1er janvier 2012 à la suite de la fusion des deux communautés de communes Bugey-Vallée de l'Ain et Pont-d'Ain, Priay, Varambon. Elle intègre dans son périmètre 14 communes et 14 974 habitants en 2023.

Concernant le traitement des déchets, la CCRAPC adhère à 2 syndicats de traitement : ORGANOM (Syndicat Intercommunal de Traitement et Valorisation des déchets ménagers) situé à Viriat, qui procède par enfouissement des ordures ménagères et le SYDOM du Jura situé à Lons-le-Saulnier, pour le tri des emballages.



### 1.1. Population concernée

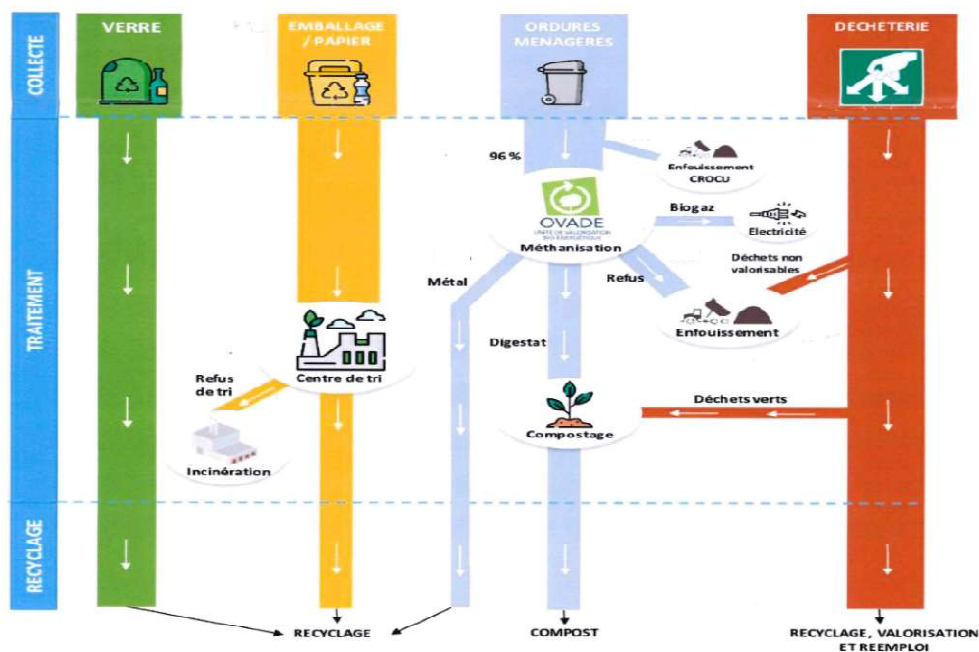
Communes	Population 2023
Boyeux-Saint-Jérôme	355
Cerdon	788
Challes-la-Montagne	194
Jujurieux	2 173
Labalme	218
Mérignat	138
Neuville-sur-Ain	1 824
Poncin	1 735
Pont-d'Ain	2 957

Priay	1 756
Saint-Alban	193
Saint-Jean-le-Vieux	1 859
Serrières-sur-Ain	136
Varambon	648
<b>TOTAL</b>	<b>14 974</b>

## 2. Schéma de collecte :

Le schéma de collecte de notre territoire est le suivant :

- Le verre est collecté via les points d'apport volontaire et est entièrement dirigé vers le recyclage.
- Les emballages sont collectés en porte-à-porte (en sacs jaunes) et les papiers en point d'apport volontaire (PAV). Ceux-ci sont transportés au SYDOM du Jura, le centre de tri. Les matériaux recyclables sont alors valorisés tandis que les refus de tri qui représente 24% du tonnage collecté en 2023 sont incinérés.
- Les ordures ménagères sont acheminées vers une unité de méthanisation (OVADE), où elles produisent du biogaz, de l'électricité et du compost. Les refus et les déchets non valorisables sont enfouis (100 tonnes par jour pour l'ensemble du territoire d'Organom).
- Les déchèteries permettent de regrouper les déchets spécifiques, qui sont ensuite orientés vers le recyclage, la valorisation ou le réemploi grâce à des filières.



## 2.1. Les moyens de collecte :

La collecte des déchets se déroule selon différents types de collectes et de fréquences.

Les ordures ménagères résiduelles (OMr) sont collectées en porte à porte dans des bacs à une fréquence de 4 fois par mois.

Pour les emballages, le ramassage s'effectue en porte à porte à raison de 2 fois par mois. Les emballages doivent être placés dans des sacs jaunes transparents distribués gratuitement par les mairies. A noter que le prix unitaire d'un sac est de 15 centimes TTC. En 2023, la collectivité à distribuer aux communes 250 000 sacs.

Le verre est collecté via des points d'apports volontaires dans des colonnes prévues à cet effet, à raison d'une collecte toutes les 3 semaines.

Les papiers sont également collectés dans des colonnes dédiées, mais seulement 1 fois par mois.

Pour le textile, la collecte s'effectue dans des colonnes spécifiques et a lieu 8 fois par mois.

## 2.2. La collecte des déchets ménagers et assimilés

- **Tonnages totaux** collectés en 2023 en PAP (porte à porte) et en PAV (point d'apport volontaire)

*	OM	Emballages	PAV papier	PAV Verre	TOTAL
<b>2019</b>	2797 T	360.44 T	272.82 T	593.04 T	<b>4 023.3 T</b>
<b>2022</b>	2655 T	477 T	208.78 T	682.77 T	<b>4023.55 T</b>
<b>2023</b>	2557 T	509 T	173.32 T	603.04 T	<b>3 842 .36 T</b>

*\*2021 ayant été une année particulière, il ne semblait pas judicieux de la relever*

- Tableau avec évolution du tonnage collecte **en kg par habitant/an** :

	OM	Emballage	Papier	Verre	TOTAL
<b>2019</b>	190 kg	24 kg	18 kg	40 kg	<b>272 kg</b>
<b>2022</b>	177 kg	32 kg	13 kg	4.5 kg	<b>226.5 kg</b>
<b>2023</b>	170 kg	34 kg	11 kg	4 kg	<b>219 kg</b>

## 2.3. Le traitement :

Les ordures ménagères résiduelles sont acheminées vers l'usine de valorisation bioénergétique des déchets ménagers OVADE située à Viriat. De là, elles subissent un tri mécano-biologique visant à séparer les déchets fermentescibles des autres déchets (refus, ferrailles...).

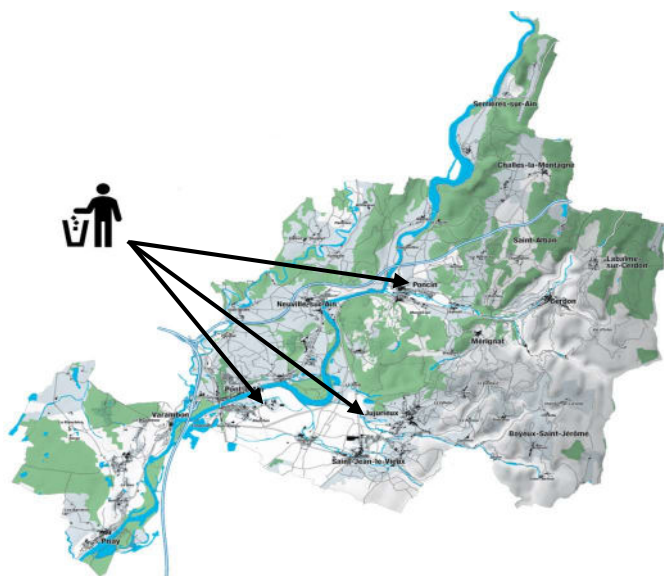
Une fois collectés, les emballages et les papiers sont dirigés vers le centre de tri du SYDOM du Jura à Lons-le-Saunier, où ils sont séparés par catégorie de matériaux, puis expédiés vers différentes filières de recyclage.

Les emballages en verre sont acheminés vers l'usine VERALLIA à Saint-Romain-le-Puy, où ils sont recyclés en de nouvelles bouteilles de verre.

## 2.4. Les déchèteries intercommunales :

La CCRAPC dispose de 3 déchèteries intercommunales, soit 1 déchèterie pour 5 000 habitants.

Les sites sont ouverts aux usagers et professionnels du territoire pour y déposer les déchets occasionnels : Poncin, Jujurieux et Pont d'Ain (site fermé depuis le mois de novembre 2023).



Les déchèteries sont des installations spécialement conçues pour accueillir les déchets qui ne peuvent pas être pris en charge par la collecte ménagère, en raison de leur taille, de leur nature ou de leur dangerosité.

Elles permettent de déposer des matériaux divers tels que les gros cartons, le métal, le bois, le plâtre, les fenêtres, les meubles, ainsi que les déchets végétaux, les encombrants, les pneus et les gravats.

De plus, ces sites sont équipés pour recevoir des déchets dangereux, comme les produits chimiques, les appareils électriques et électroniques, les huiles usagées, les piles et batteries, ainsi que les lampes.

Les particuliers doivent présenter une carte d'accès délivrée par la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon pour accéder aux deux déchèteries intercommunales. Un formulaire de demande de carte est disponible en ligne sur le site internet de la CCRAPC [www.ain-cerdon.fr](http://www.ain-cerdon.fr) ou directement à l'accueil de la CCRAPC (le matin seulement), un justificatif de domicile récent est demandé.

Le nombre de passages ne sont actuellement pas limités, cependant la quantité de déchets apportés par foyer est restreint à 1,5 m<sup>3</sup> par passage. Mais les usagers peuvent se voir refuser ponctuellement l'accès à certaines bennes ou contenants, en cas de débordement ou en cas d'apports trop volumineux.

## 2.5. Fréquentation annuelle 2023

	USAGERS	TOTAUX 2022	TOTAUX 2023	EVOLUTION % 2022 -2023
JUJURIEUX	Particuliers	20 288	20 963	3%
	Collectivités	175	200	14%
	Entreprises	106	58	-45%
	<b>Sous-total</b>	<b>20 569</b>	<b>21 221</b>	<b>3%</b>
PONCIN	<b>Particuliers</b>	16132	15900	-1%
	Collectivités	206	178	-14%
	Entreprises	99	63	-36%
	<b>Sous-total</b>	<b>16 437</b>	<b>16 141</b>	<b>-2%</b>
PONT D'AIN	Particuliers	19811	17528	-12%
	Collectivités	282	175	-38%
	Entreprises	145	88	-39%
	<b>Sous-total</b>	<b>20 238</b>	<b>17 791</b>	<b>-12%</b>
<b>TOTAL</b>	Particuliers	56 231	54 391	-3%
	Collectivités	663	553	-17%
	Entreprises	350	209	-40%
	<b>TOTAL</b>	<b>57 244</b>	<b>55 153</b>	<b>-4%</b>



## 2.6. Flux et tonnages

Déchets non dangereux	Déchets dangereux	Autres déchets
Encombrants	Emballages vides souillés	Vêtements (depuis 2007)
Cartons	Peintures et assimilés	ECO DDS (depuis 2012)
Ferraille	Produits phytosanitaires	DEEE (depuis 2015)
Déchets verts	Produits non identifiés liquides ou solides	Mobilier (nouvelle filière 2018)
Bois traité	Aérosols	Jouets (nouvelle filière 2023)
Plâtre	Filtres à huile	ASL ABJ (nouvelle filière 2023)
PVC	Acides	REP PCMB en 2024
Gravats	Bases	
Pneus	Combustibles	
	Huiles	

Année	2022	2023
Tonnages	4395T	4170T
Kg/hab.	297 kg	278 kg

## 2.7. Jours et heures d'ouvertures

- Site de Pont d'Ain et Jujurieux :

### **HIVER : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars**

Mercredi, vendredi et samedi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Lundi : 13h30 à 17h00

### **PRINTEMPS : du 1<sup>er</sup> avril au 14 juin**

Mercredi, vendredi et samedi : 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Lundi : 13h30 à 18h

### **ETE : du 15 juin au 16 septembre**

Lundi au samedi : 7h15 à 12h30

### **AUTOMNE : du 19 septembre au 31 octobre**

Mercredi, vendredi et samedi : 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Lundi : 13h30 à 18h

**HIVER : Du 1<sup>er</sup> novembre au 30 décembre**

Mercredi, vendredi et samedi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Lundi : 13h30 à 17h

- Site de Poncin :

**HIVER : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars**

Mardi, jeudi et samedi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Vendredi : 13h30 à 17h00

**PRINTEMPS : du 1<sup>er</sup> avril au 14 juin**

Mardi, jeudi et samedi : 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Vendredi : 13h30 à 18h

**ETE : du 15 juin au 16 septembre**

Lundi au samedi : 7h15 à 12h30

**AUTOMNE : du 19 septembre au 31 octobre**

Mardi, jeudi et samedi : 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Vendredi : 13h30 à 18h

**HIVER : du 1<sup>er</sup> novembre au 30 décembre**

Mardi, jeudi et samedi 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Vendredi : 13h30 à 17h

Les déchèteries ne sont pas ouvertes les dimanches et jours fériés.

## 2.8. Informations pratiques

Il est demandé aux usagers de :

- Pré-trier les déchets afin de gagner du temps sur la plate-forme.
- Prévenir la communauté de communes en cas d'apport important.
- Ne pas utiliser les sacs jaunes pour les apports en déchèterie.

Déchets refusés :

- Ordures ménagères (restes alimentaires, cadavres d'animaux)
- Terre végétale
- Pneus de camions et de véhicules agricoles
- Médicaments (à rapporter en pharmacie)
- Bouteilles de gaz, extincteurs (à rapporter au fournisseur)
- Amiante (Nous contacter pour constituer un dossier avant d'apporter l'amiante sur le site de La Tienne à Viriat)

## 2.9. Le traitement

<b>Flux</b>	<b>Exutoires (lieux d'apport)</b>	<b>Type de traitement</b>
Encombrants	E3R (Ruffey-lès-Beaune)	Valorisation énergétique
Végétaux	AGRI SERVICES ENVIRONNEMENT (Ambronay)	Valorisation matière - compostage
Cartons	SAICA PAPER (Laveyron)	Valorisation matière - recyclage
Ferraille	Marcel Poil (Ambérieux en Bugey)	Valorisation matière - recyclage
Bois traité	ASE (Ambronay)	Valorisation matière - compostage
Plâtre	SIRFEM (Nantet)	Valorisation matière - recyclage
PVC	Westplast (Givrand)	Valorisation matière - recyclage
Gravats	VICAT (Saint-Denis-lès-Bourg)	Valorisation matière - recyclage

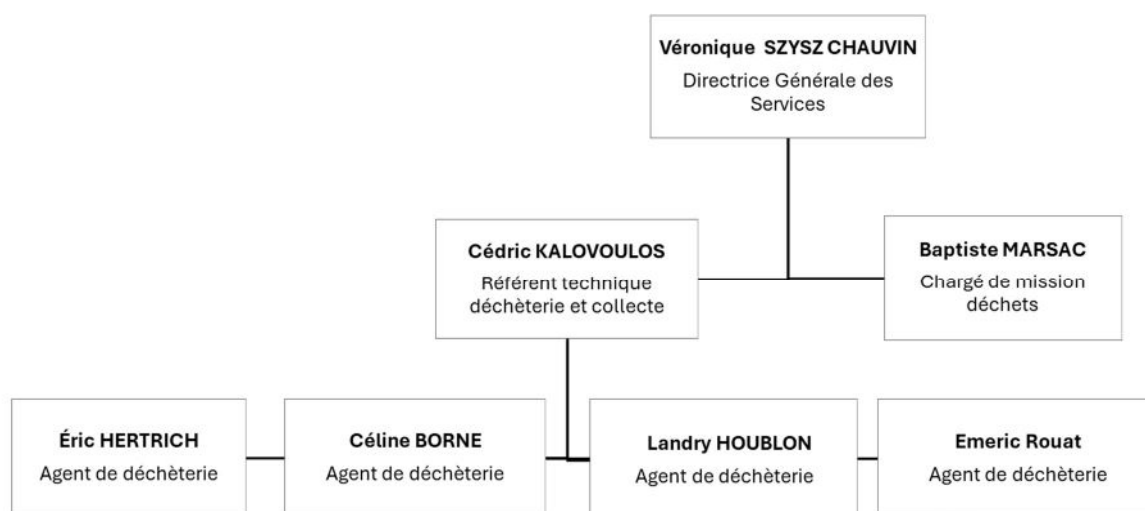
## 3. Réduction des flux et mesures de prévention

Dans le cadre de notre politique de réduction des déchets, plusieurs actions vont être mises en place pour encourager des pratiques plus durables. Parmi celles-ci, le développement du compostage individuel occupe une place centrale.

En sensibilisant les habitants à cette pratique, nous leur permettrons de valoriser leurs déchets organiques directement chez eux, réduisant ainsi les volumes collectés dans les ordures ménagères.

Afin de limiter les apports de tontes, une campagne de communication visera à inciter les usagers à opter pour des méthodes alternatives, telles que le mulching ou le compostage domestique, promouvant ainsi une gestion plus écologique de ces ressources.

## 4. Les agents



## 5. Le budget

### 5.1. Budget de la Communauté de Communes 2023

<b>COLLECTE &amp; TRAITEMENT DES OM</b>	<b>BP 2023</b>	<b>TOTAL 2023 réalisé</b>
<b>DF</b>	<b>840 000</b>	<b>838 031,63</b>
Collecte des OM - EGT	407 000	406 029,00
Traitement OM - Organom	433 000	432 002,63
<b>TRI SELECTIF</b>	<b>BP 2023</b>	<b>TOTAL 2023 réalisé</b>
<b>DF</b>	<b>510 200,00</b>	<b>506 066,62</b>
Achats fournitures (sacs jaunes...)	40 000	38 670,00
Collectes	337 500	337 006,96



Collecte PAP (sacs/bacs jaunes)	243 500	243 378,01
Collecte PAV	94 000	93 628,95
TRI-Conditionnement (centre de tri)	128 000	127 889,66
Assurances	2 200	-
Communication (calendriers collecte SJ)	2 500	2 500,00
Divers		-
Autres services extérieurs	-	-
<b>RF</b>	<b>266 000</b>	<b>221 972,06</b>
Reprise verre (VERALLIA)	20 000	18 865,68
Reprise papiers	17 750	17 767,97
Reprise emballages	58 250	13 894,04
Total reprise déchets	96 000,00	50 527,69
CITEO (EMBALLAGES)	161 500	162 925,00
CITEO (PAPIERS)	8 500	8 519,37
Soutiens CITEO	170 000,00	171 444,37
Vente bacs tri	-	-
Pénalités marché	-	-
Assurances (remboursement sinistre)	-	-
<b>DECHETERIES</b>	<b>BP 2023</b>	<b>TOTAL 2023 réalisé</b>
<b>DF</b>	<b>671 600,00</b>	<b>581 824,85</b>
Factures EGT	442 000,00	375 451,45
Enlèvement - Compaction - Location bennes	140 000,00	115 355,07
Location bennes (hors benne DDS)	22 500	22 031,87
Compaction bennes	30 000	25 898,57
Enlèvement bennes	87 500	67 424,63
Traitement déchets	302 000	260 096,38
Enlèvement - traitement DMS (TRIADIS)	55 000	53 975,58
Traitement Organom (amiante)	15 000	11 447,26
TOTAL PRESTATIONS (611)	512 000,00	440 874,29
Eau et assainissement	850	823,76
Énergie - Électricité	2 000	-
Fournitures d'entretien		-
Fournitures de petit équipement	1 000	-
Vêtements de travail	1 000	198,60
Autres matières et fournitures	5 000	3 020,05
Total chap 60	9 850,00	4 042,41
Contrats de prestations de services	512 000	440 874,29

Locations mobilières	7 000	6 465,75
Terrains	3 000	3 000,00
Entretien et réparations bâtiments publics		-
Entretien et réparations autres bâtiments		-
Autres biens mobiliers		-
Maintenance	500	500,00
Assurance multirisques	350	336,00
Formations	500	-
Total chap 61	523 350,00	451 176,04
Catalogues et imprimés	1 000	800,00
Services extérieurs divers	500	-
Déplacements	500	-
Frais de télécommunications	900	806,40
Autres services extérieurs	500	-
Total chap 62	3 400	1 606
CHAPITRE 011	536 600,00	456 824,85
CHAP 012	135 000	125 000,00
Charges de personnel et frais assimilés		
Titres annulés	-	-
<b>RF</b>	<b>81 000,00</b>	<b>77 423,15</b>
Reprises matériaux EGT (ferraille)	19 000	20 119,01
Reprise cartons (contrat reprise Filière)	14 850	15 000,00
Reprise huiles végétales - batteries TRIADIS	150	150,00
Vente déchets recyclables (verre, papiers, emballages, cartons, ferraille...)	34 000,00	35 269,01
Pénalités marchés		-
Aides Etat / contrats aidés	-	-
OCAD3E	17 500	17 607,62
EcoDDS	2 500	2 546,52
Eco-Mobilier	17 000	17 000,00
Soutien Eco-organismes	37 000,00	37 154,14
Facturation passages pro en déchèterie	5 000	5 000,00
Remboursement sur rémunération personnel	5 000	-
Produits exceptionnels divers	-	-
<b>SERVICE DECHETS GENERAL</b>	<b>BP 2023</b>	<b>TOTAL 2023 réalisé</b>
<b>DF</b>	<b>321 556,00</b>	<b>91 238,72</b>
Fournitures de petit équipement	100	-
Fournitures administratives	100	-

Enlèvement des épaves (V.H.U.)	500	470,56
Locations immobilières	3 300	3 300,00
Informatique (location ordinateurs portables)	1 600	1 600,00
Assurances multirisques	150	128,00
Divers : frais études, AMO...	7 500	2 160,00
Annonces et insertion	-	-
Déplacements	2 500	-
Catalogues et imprimés	2 500	-
Frais de télécommunication	500	460,80
Autres services ext. (nettoyage berges)	500	8 119,36
CHAPITRE 011	19 250,00	8 119,36
CHAP 012	75 000	75 000,00
Charges de personnel et frais assimilés		
Contribution à l'habitant Organom	227 306,00	227 305,32
<b>RF</b>	<b>2 210 000,00</b>	<b>2 207 000,00</b>
TEOM	2 200 000	2 200 000,00
Subvention CODEC	3 000	-
REOM Camping	7 000	7 000,00
Remboursement personnel	-	-

## 5.2. Coût complet pour le territoire

*Ce calcul des coûts est issu de la matrice des coûts réalisée annuellement et qui comprend l'ensemble des coûts, pour le territoire, de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilés. Il intègre notamment les amortissements.*

### **Globalement :**

Le coût complet des déchets représente 149€ par habitant alors que les habitants payent 136€ (TEOM).

Le complément est financé par les autres taxes payées par les entreprises ou les dotations de l'état.

### **Commentaires du bureau d'étude missionné par l'ADEME pour la validation de la matrice**

**Tous flux :** Les coûts de gestion globale (par habitant) sont supérieurs à la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat.

**OMR :** Les coûts des OMR (par habitant et par tonne) sont supérieurs à la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat. Les coûts de traitement et de collecte sont élevés (ORGANOM + SYDOM + PORTE A PORTE sur un territoire rural)

**Le Verre** : Les coûts du verre (par habitant et par tonne) sont supérieurs à la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat, c'est un territoire étendu qui produit un coût de collecte élevé

**PEHV** : Les coûts des papiers et emballages hors verre (par habitant et par tonne) se situent dans la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat.

Déchèteries : Les coûts des déchèteries (par habitant et par tonne) sont supérieurs à la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat, nous avons assisté à une forte augmentation des tarifs de transport et de traitement, il n'y a pas de concurrence sur le territoire.

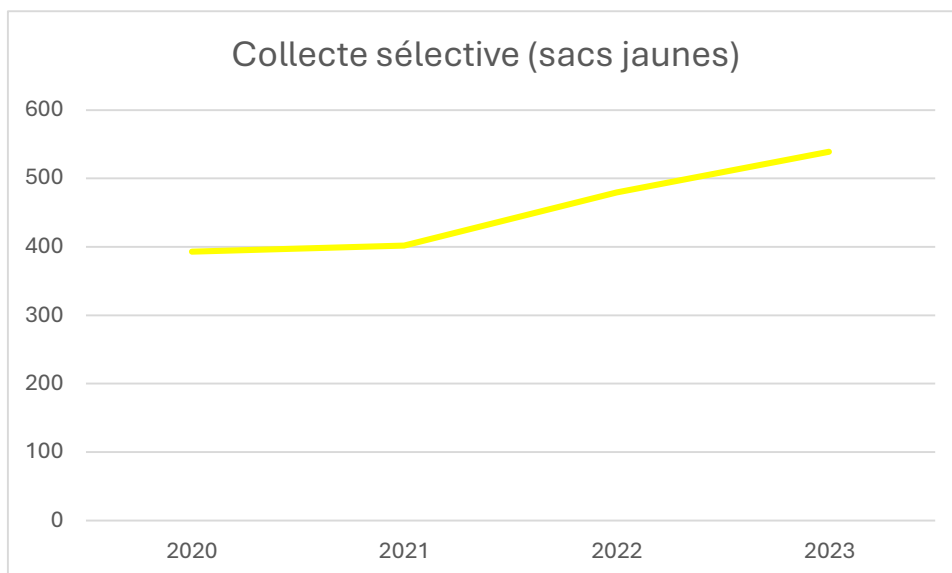
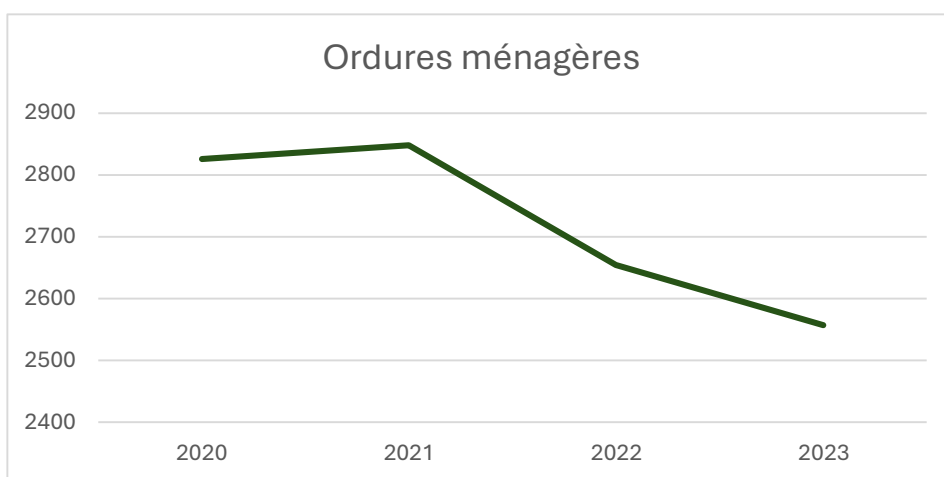


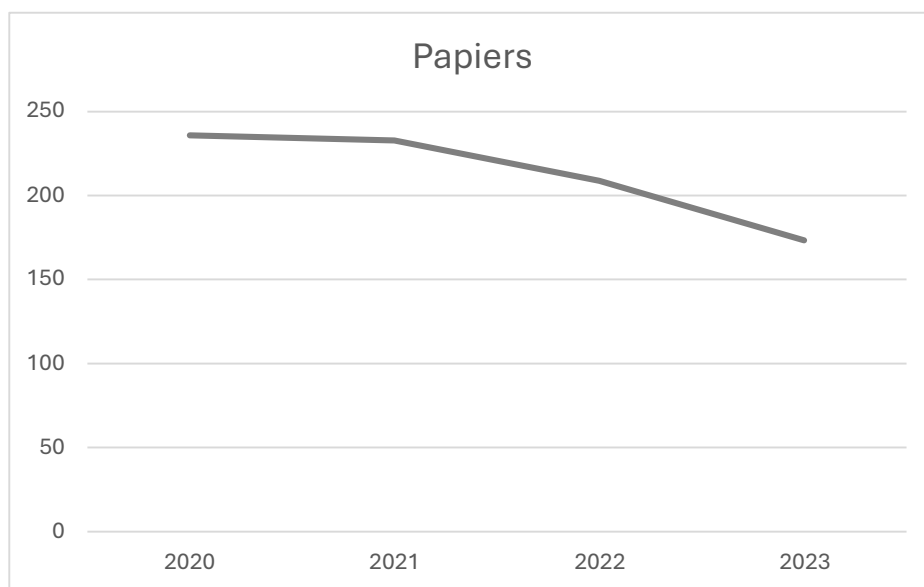
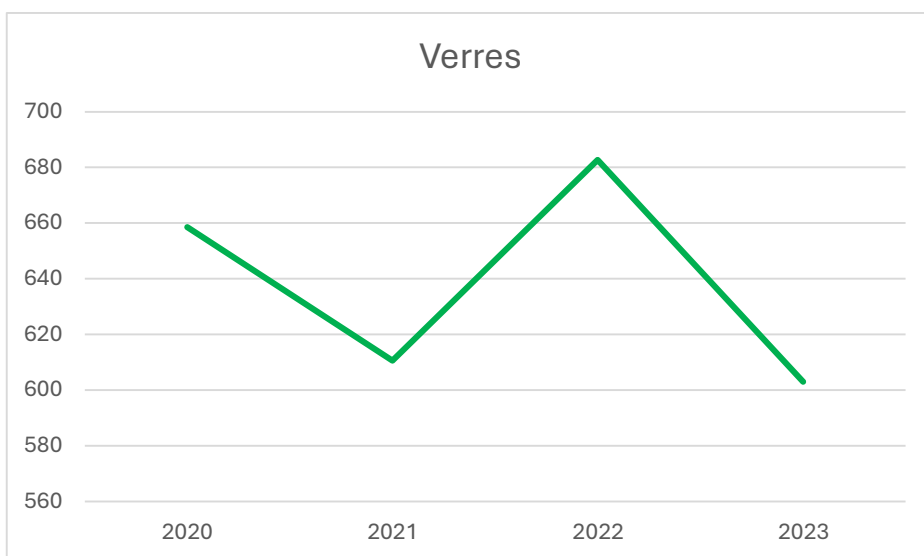
Ligne de la matrice	Flux de déchets							Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers	Emballages	Déchets en déchèterie	Gestion du passif	VHU	
Charges de structure (salaires)	61 926	3 655	2 830	23 937	36 529	184	17	129 078
Communication	-	-	-	1 159	-	-	-	1 159
Pré-collecte	7 877	4 190	3 181	33 213	-	2 997	-	51 457
Collecte	366 390	55 366	33 382	230 705	163 330	-	-	849 173
Transfert/Transport	29 198	-	-	-	112 847	-	-	142 046
Traitement des déchets non dangereux	605 550	-	-	-	249 835	-	-	855 385
Tri et conditionnement	-	-	9 546	126 108	-	-	-	135 654
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	-	-	-	-	69 184	-	285	69 468
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 070 941</b>	<b>63 210</b>	<b>48 939</b>	<b>415 122</b>	<b>631 725</b>	<b>3 181</b>	<b>302</b>	<b>2 233 420</b>
Ventes de produits et d'énergie	66 052	-	-	-	-	-	-	66 052
Matériaux (Ferrailles, huiles, cartons, verres, papiers,...)	-	20 569	13 907	31 545	30 331	-	-	96 352
Soutiens des éco-organismes (Ecomaion, Citéo,...)	-	5 521	10 043	215 025	32 277	-	-	262 866
Reprises des subventions d'investissement	418	25	19	162	3 470	1	0	4 094
Subventions de fonctionnement	18 066	1 066	826	6 983	10 657	54	5	37 656
Aides à l'emploi	-	-	-	-	1 380	-	-	1 380
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>84 535</b>	<b>27 181</b>	<b>24 795</b>	<b>253 715</b>	<b>78 114</b>	<b>55</b>	<b>5</b>	<b>468 400</b>
TVA acquittée	101 440	3 140	1 910	19 698	30 228	17	57	156 490
TEOM	2 020 589	-	-	-	-	-	-	2 020 589
Redevance spéciale (camping)	6 607	-	-	-	-	-	-	6 607
Facturation à l'utilisateur (passage des artisans)	-	-	-	-	4 505	-	-	4 505
<b>TOTAL FINANCEMENT</b>	<b>2 027 196</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 505</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 031 701</b>

## 6. Les principaux indicateurs techniques

### 6.1. Indicateurs techniques généraux

- **Déchets ordures ménagers résiduels** : 2 557 tonnes, soit -3.7% qu'en 2022 ;
- **Collecte sélective** : 509 tonnes, soit +6.7% qu'en 2022 ;





- **Fréquentation des déchèteries : 55 153 usagers ; soit -3.65 % qu'en 2022.**

